

Requalification du site du Point Sublime / Couloir Samson

*repenser l'accès et les modes de découverte
pour sublimer les lieux*



DOSSIER DE PRÉSENTATION

Contacts au Parc naturel régional du Verdon :

Jean Carmille, chargé de gestion sites naturels fréquentés jcarmille@parcduverdon.fr

Marlène Economidès, chargée de communication meconomides@parcduverdon.fr

Maison du Parc – Domaine de Valx – 04 360 Moustiers-Sainte-Marie

Tél. : 04 92 74 68 00 Fax : 04 92 74 68 01 www.parcduverdon.fr



Sommaire

1. Pourquoi un tel projet ?	3
2. Les travaux du Point Sublime / Couloir Samson	5
3. L'organisation du site pour la saison 2021 : ce qui change !.....	9
4. La navette Blanc-Martel	10
5. Le Grand site de France en projet des Gorges du Verdon	11
6. Les partenaires de l'opération.....	13
7. Foire aux questions.....	13
8. Les contacts.....	15



Les Gorges du Verdon constituent un ensemble paysager emblématique reconnu au rang des merveilles de la planète et véritable écrin de biodiversité. La dimension verticale des falaises de calcaire, l'étendue du canyon sculpté par la rivière, la singularité de certains passages, illustrent d'abord l'œuvre patiente de la nature. Discrètement mais sûrement, les parois vertigineuses abritent aussi des foyers de vie autour desquels l'activité humaine cherche humblement une prise. La démesure des Gorges invite au respect et appelle à la mobilisation pour en préserver notre patrimoine afin de garantir sa transmission de génération en génération.

L'opération Grand Site engagée et animée par le Parc naturel régional du Verdon depuis les années 2000, vise l'objectif d'organiser la découverte et de garantir une qualité d'accueil à la hauteur de la notoriété des Gorges du Verdon. Cette ambition n'est pas une mince affaire et prend un certain temps pour être mise en œuvre. C'est dans ce cadre que plusieurs projets de requalification de site ont été engagés. L'ensemble de ces actions permettra de mieux découvrir les lieux et d'en percevoir leurs richesses ainsi que leurs fragilités.

1. Pourquoi un tel projet ?



Le site du **Point Sublime / Couloir Samson** constitue la **porte d'entrée amont du Grand Canyon du Verdon**. Par l'étroitesse du passage, il souligne l'effort de la rivière pour se frayer un passage entre les piliers majestueux des parois du Duc et de l'Escales. Ces lieux ont été marqués par les volontés d'exploration dont la principale conduite par le géologue Edouard Alfred Martel accompagné par Isidore Blanc, instituteur de Rougon et enfant du pays. L'épopée des premiers découvreurs remonte au début du XX^e siècle. L'aventure est, par la suite, devenue un incontournable "touristique" sous l'impulsion du Touring Club de France qui inventa plusieurs lieux de découverte aujourd'hui devenus les spots des Gorges du Verdon dont le sentier de randonnée Blanc-Martel. Cet ensemble constitue désormais le cœur de l'expérience de découverte des Gorges et fait l'objet d'une **forte attractivité avec près de 1 million de visiteurs** annuels.

Depuis les premiers aménagements du début du XX^e siècle, les sites n'ont été que légèrement remaniés, rendant aujourd'hui les accès compliqués et les modes de découverte pour le moins désorganisés : la voiture individuelle prend souvent toute la place au détriment de l'immersion dans les lieux, le manque d'équipements d'accueil (signalétique, toilettes...) participe à la désorganisation et au manque de confort des visiteurs, la forte fréquentation non canalisée dégrade certains sites (érosion du sol, déchets épars...).

Le belvédère du Point Sublime, principal lieu de visite sur la rive bas-alpine des Gorges, en est un exemple. Il est ainsi devenu, au fil des années, un **lieu dégradé et désorganisé cumulant les problèmes d'accueil, de manque d'informations, de stationnement, de circulation...** au détriment de la préservation du lieu exceptionnel et de son environnement.

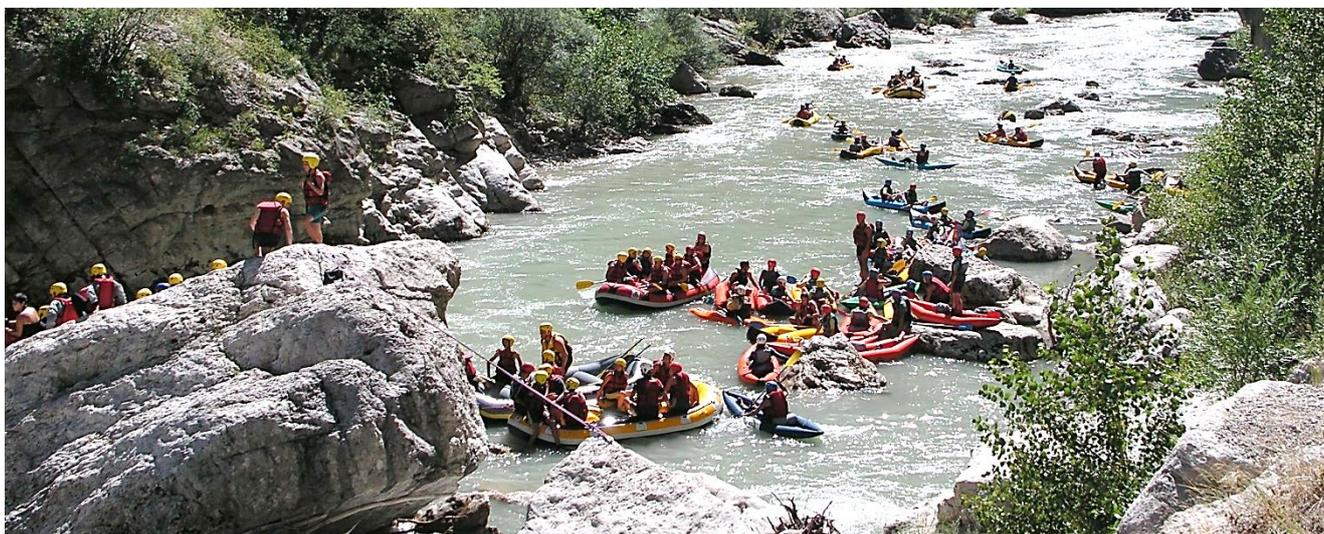
Le développement de la fréquentation touristique et l'engouement pour les sports de nature ont créé de plus, un afflux important de pratiquants sur des sites souvent contraints entraînant de nombreuses problématiques de circulation, de stationnement, d'accueil....

Le site du Couloir Samson, point de départ et d'arrivée de **multiples activités et loisirs sportifs de nature** qui se pratiquent en liberté ou encadrées, est de ce point de vue, le nœud des Gorges du Verdon.



Rafting, escalade, randonnée ou simple balade, pêche, randonnée aquatique... attirent chaque année des centaines de milliers de visiteurs qui se concentrent sur une route départementale en impasse et un tronçon de quelques kilomètres de rivière.

Sur ce bout de rivière fréquentée, les **enjeux de protection des écosystèmes sont forts**. Les gorges du Verdon sont reconnues comme [sites Natura 2000](#) pour la faune, la flore et les milieux naturels remarquables qu'ils abritent. Plusieurs espèces protégées et endémiques y ont trouvé refuge. À proximité des secteurs les plus fréquentés, par exemple, des mesures de protection de l'[Apron du Rhône](#), poisson en voie d'extinction et classé sur la liste rouge de l'UICN, ont été prises pour protéger le milieu (Arrêté interpréfectoral de protection de biotope). Ainsi, un équilibre est à trouver entre activités sportives et de loisirs pourvoyeuses d'emplois et de retombées économiques locales et protection de l'environnement.



Le tourisme du XXI^e siècle n'a plus rien à voir avec l'esprit qui animait les pionniers du début du XX^e siècle. Ces dernières années, la notoriété ne faiblit pas et l'engouement pour les activités de pleine nature, la recherche d'immersion dans des sites naturels d'exception, le tourisme de nature... font des Gorges du Verdon un incontournable prisé par les visiteurs du monde entier.

Pour réguler cet afflux constant de visiteurs, il était important de faire évoluer les modes de découverte afin de permettre au plus grand nombre de **bénéficier d'une expérience de visite digne de l'imaginaire véhiculé par ces sites emblématiques**.

C'est l'ambition portée par l'opération de requalification du Point Sublime / Couloir Samson et de manière générale, par l'ensemble des projets de l'opération Grand Site des Gorges du Verdon. Le parti pris est d'inviter les visiteurs à **changer d'approche** en organisant l'accueil sans porter atteinte à la fragilité écologique des sites.

Le Parc du Verdon coordonne l'opération Grand Site mais n'agit pas seul : **une exigence forte est placée dans la concertation** avec les acteurs locaux, les communes concernées, les partenaires, les services de l'État... Cette expérience doit également profiter à l'ensemble des sites fréquentés du Verdon.



2. Les travaux du Point Sublime / Couloir Samson

La requalification du site vise à fluidifier les accès et les modes de déplacement, améliorer l'accueil des visiteurs tout en préservant l'environnement et en restaurant les perspectives paysagères.

Confiée à l'entreprise Alep, spécialisée dans la requalification des sites naturels emblématiques (Pont du Gard, Paulilles...), associée au bureau d'étude Eco qui a piloté la restauration du sentier Blanc-Martel et à l'architecte JM Fradkin, **la conception du projet a démarré en 2018.**

Elle a permis de définir les orientations d'aménagement en cohérence avec les contraintes et enjeux du site, d'associer les nombreux partenaires du projet, d'engager la concertation avec les usagers et associations locales. En parallèle, une étude d'incidence sur l'environnement a été menée afin de limiter l'impact du projet.

Ce long travail a permis mi-2019 de déposer un permis d'aménager qui a obtenu en 2020 un avis favorable de l'ensemble des services et validation par le Ministère de la Transition écologique.

Les travaux sur le site ont démarré en octobre 2020 pour une première livraison prévue en juin 2021. Le reste des travaux et notamment la maison de site, seront réalisés pour la saison 2022.

Sur le Point Sublime, le projet prévoit :

- la **modification du carrefour** montant au village de Rougon avec la réalisation d'un mini-giratoire franchissable (travaux réalisés par le Département des Alpes de Haute-Provence) ;
- la **modification des arrêts de bus et la création d'arrêts navette** ainsi que les cheminements liés ;
- le **déplacement de la zone de stationnement** actuelle en contrebas pour créer un stationnement ombragé, végétalisé et intégré (70 places de stationnement) ;
- la création sur le parking actuel d'une **petite maison de site**, un préau et une esplanade. La maison de site regroupe des toilettes, un espace d'accueil, infos et vente de 50m² et ses annexes (surface totale du bâtiment 96 m²) ;
- la **requalification du belvédère** du Point Sublime pour le rendre plus confortable et accueillant ;
- la réalisation des cheminements menant à la maison de site et au belvédère : l'ensemble des **cheminements seront accessibles** au plus grand nombre ;
- l'installation **d'équipements d'interprétation** et de découverte pour les visiteurs (en extérieur et dans la maison de site) afin de donner des indications sur la géologie des lieux.

L'ensemble vise à proposer un **confort de visite tout en canalisant les flux** qui jusqu'alors étaient désordonnés due à une multitude de sentes incitant les visiteurs à arpenter les dalles calcaires sans véritable orientation. Cette situation entraînant des impacts de piétinement et d'érosion.



GRAND SITE DES GORGES DU VERDON / PARC NATUREL REGIONAL
Aménagement du site Point Sublime - Couloir Samson

AVANT-PROJET-DETAILLE

ALEP - JM.FRADKIN - ECO
Le 18 Juillet 2019

Photo aérienne du site avant travaux :



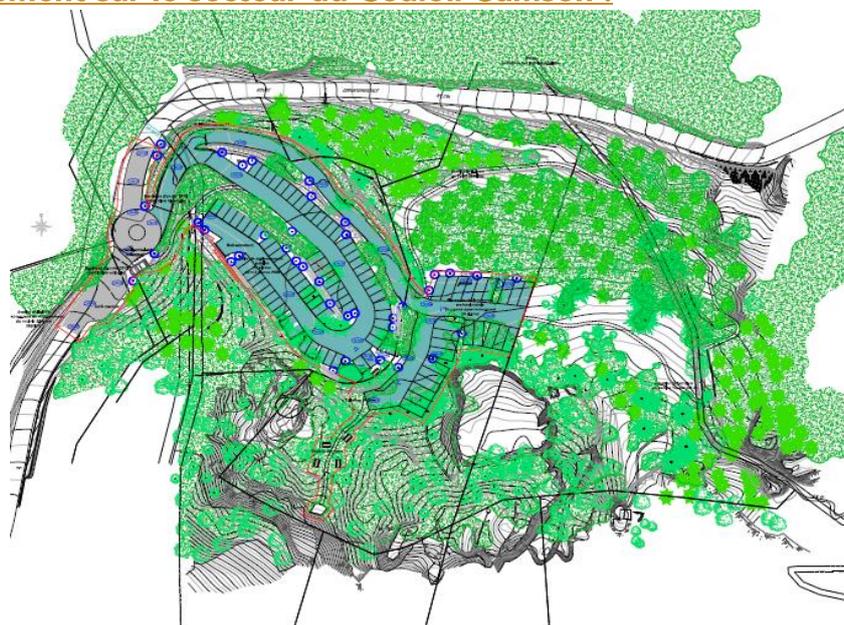
Le site après travaux :



Sur le secteur du Couloir Samson, il est prévu :

- la **création d'une zone de stationnement** sur le site autrefois appelé le "Terrain de l'amitié" (70 places de stationnement grand public ainsi que 24 places de stationnement réservées aux professionnels des activités de pleine nature) ;
- la réalisation d'une **zone d'accueil avec toilettes sèches** ;
- la mise en place d'une **barrière sur la route départementale** pour sa fermeture en période estivale (mi-juin à mi-septembre).

Plan d'aménagement sur le secteur du Couloir Samson :



Ces **aménagements répondent aux attentes d'intervention en site classé**. Dans ce cadre, les choix de matériaux et les partis pris bénéficient d'un suivi attentif des services de l'inspection des sites et du corps des architectes des bâtiments de France.

Les principaux travaux sont réalisés par l'entreprise Eiffage (antenne de Castellane) : terrassements, aménagements des parkings, des cheminements, réalisation des murets... Les plantations sont réalisées par trois entreprises du secteur (Alpes Azur Environnement, Jardiver-Technic et Roseau).

D'ici juin 2021, l'ensemble des travaux sur le site seront réalisés à l'exception de la maison de site du Point Sublime qui sera construite à l'automne/hiver prochain et une partie des plantations qui seront finalisées à l'automne 2021.



Pour mener à bien cette opération d'envergure, le Parc du Verdon s'est porté acquéreur de plusieurs parcelles et la commune de Rougon de celle correspondant à l'emprise de l'aire de stationnement du Point Sublime, qu'elle met à disposition au moyen d'une redevance d'exploitation annuelle.

Le Parc du Verdon porte cette opération par le biais de sa Régie d'aménagement et de gestion créée en 2014 pour organiser l'accueil tout en préservant l'environnement sur les sites naturels les plus fréquentés.

L'ensemble de **l'opération s'élève à environ 2 millions d'euros** (dont l'aménagement du carrefour du Point Sublime réalisé par le Département des Alpes de Haute-Provence) financés par l'Europe (FEDER), l'État, la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Département dans le cadre du programme espace valléen "Voir le Verdon en Grand!". Le Parc du Verdon assumant la part d'autofinancement.



3. L'organisation du site pour la saison 2021 : ce qui change !

Pour le Point Sublime

Le site du Point Sublime sera "opérationnel" dès la mi-juin 2021. **L'aire de stationnement dont l'accès sera régulé par une barrière automatique sera payante** en journée de la mi-juin à la mi-octobre. Les tarifs seront proposés pour faciliter la découverte du belvédère ainsi que des randonnées "faciles" aux alentours pour un public familial et éviter au maximum les stationnements longue durée en lien notamment avec la pratique de randonnée du sentier Blanc-Martel. Pour la logistique du sentier Blanc-Martel les visiteurs seront orientés sur le service de navette organisé depuis les parkings relais de la Palud-sur-Verdon, Castellane et Riez, incitant ainsi le stationnement longue durée en proximité des villages.

Une **équipe d'agents d'accueil et d'entretien sera déployée sur site tous les jours** de la semaine sur l'ensemble de la période correspondante au stationnement payant. L'équipe sera identifiée par une tenue. En l'absence de la maison de site prévue pour la saison 2022, un **espace d'accueil temporaire** sera organisé permettant de diffuser de l'information aux visiteurs et de les sensibiliser au respect du site.

Sur la saison estivale, en juillet et août, un accueil mutualisé complémentaire, associera une à deux fois par semaine, **l'équipe de l'Office de Tourisme intercommunal de Verdon Tourisme et les écogardes** du Parc du Verdon.

Pour le Couloir Samson

Sur le secteur du Couloir Samson, afin de gérer les multiples usages, **l'aire de stationnement** créée à mi-parcours de la RD 23 sera ouverte cette année **du 25 juin au 9 septembre** et la **barrière sur la route sera fermée** par arrêté départemental sur la même période. Cette aire de stationnement proposera un parking grand public et une aire d'accueil réservée pour les activités encadrées de pleine nature.

Le parking sera payant sur cette période sur la base d'un tarif forfaitaire à la journée. Il prévoit des **services de toilettes** ainsi qu'une mission d'accueil / information des publics.

L'accès au Verdon (sentier Blanc-Martel...) se fera sur cette période à pied (par la route ou à terme par une liaison avec le GR4) ou par navette. Seuls seront autorisés, sur cette période, à circuler les véhicules de secours et les véhicules venant récupérer du matériel encombrant (sous conditions).

L'aire de stationnement créée permettra l'accès au Couloir Samson mais servira également de point de départ de randonnée vers le pont de Tusset en empruntant le GR 49.

La prise en compte des besoins pour pratiquer les activités encadrées (rafting, randonnée aquatique, escalade, randonnée pédestre, pêche...) sur le site est organisée en concertation avec les entreprises concernées, **dans le cadre de l'espace disponible et des réglementations en vigueur.**

Des services payants pour gérer et préserver les sites

L'ensemble des zones de stationnement sur le site seront payantes en saison estivale.

Le **paiement sera différencié selon les parkings :**

- sur le Point Sublime, l'objectif est de permettre à un maximum de visiteurs de découvrir le belvédère et les sites requalifiés dans de bonnes conditions y compris en stationnant sur un espace adapté (et plus en bord de route départementale) ; ainsi le tarif (paiement au ¼ heure) **incitera les visiteurs à stationner moins de 2 heures** (coût faible en dessous et augmentation des prix au-delà).
- sur le stationnement grand public du Couloir Samson, le **stationnement se fera à la journée** afin de permettre aux visiteurs de pratiquer une activité (randonnée ou

autre) en toute sérénité. Il est prévu un tarif journée grand public et un **abonnement saison afin de permettre aux habitués ou habitants** du territoire de bénéficier d'un accès privilégié au site.

- sur l'espace réservé aux professionnels des activités de pleine nature, **les tarifs seront adaptés** afin que ceux-ci participent aux frais de gestion et d'entretien du site (forfait ou paiement au passage).

Le paiement des stationnements doit permettre de **financer l'entretien, la gestion et l'accueil sur le site du Point Sublime / Couloir Samson**. Ce modèle touristique, basé sur la participation des visiteurs, permet un accueil et une gestion à la hauteur du site sans que les collectivités locales (et leurs habitants) ne participent financièrement. C'est un modèle souvent mis en place afin de garantir la gestion et la préservation des sites emblématiques (exemple de la Dune du Pilat ou de la Pointe du Raz).

L'objectif n'est donc pas de « faire du bénéfice » sur le site mais bien de couvrir les frais de gestion et d'entretien par des recettes touristiques.

Pour permettre une compréhension de ce paiement par les visiteurs, une communication sur le site est prévue.

Tous solidaires pour préserver nos biens communs

Le Parc du Verdon a développé un outil dédié facilitant la participation financière dans la gestion des sites naturels emblématiques de notre territoire : le 1% pour le Verdon. Ce **fonds de solidarité financière** permet aux usagers du site des Gorges du Verdon (visiteurs, séjournants, pratiquants d'activité...), aux prescripteurs ou acteurs touristiques publics et privés, aux amoureux du Verdon : d'ici ou d'ailleurs, individuels ou entreprises, mécènes potentiels... de compléter les financements des projets d'amélioration de l'accueil soit en faisant un don, défiscalisable soit en sponsorisant un projet.



4. La navette Blanc-Martel

La navette Blanc-Martel est un service de mobilité visant à **faciliter la logistique d'accès au sentier Blanc-Martel**. Cette randonnée d'une quinzaine de kilomètres se pratique en aller-simple au départ du Chalet de la Maline (La Palud-sur-Verdon) jusqu'au site du Point Sublime (Rougou). Sentier particulièrement renommé, il connaît des pics de fréquentation dès les week-end de printemps et durant toute la saison estivale.

Depuis 2020, le Parc du Verdon a repris le service de transport jusqu'alors assuré par la Région Sud. La Région a de son côté renforcé son offre de lignes régulières entre Riez et Castellane (ligne BV1) en saison touristique.



Le service est assuré, à la suite d'une mise en concurrence, par un transporteur privé.

Le transport des passagers est organisé, le matin, au départ de la Palud-sur-Verdon avec en période de pointe jusqu'à 4 rotations d'autocar (véhicule de plus de 50 places). Les usagers de la ligne sont incités à stationner leurs véhicules sur les parkings de la Palud-sur-Verdon ou sur les parkings relais de Riez ou Castellane en prenant la ligne BV1 (correspondances assurées). Le retour se fait du site du Point Sublime vers La Palud-sur-Verdon (ou directement vers Riez ou Castellane par la BV1) en fin d'après-midi.



Les tarifs sont de 8 € l'aller / retour par adulte et 6 € par enfant de - de 12 ans.

Afin d'améliorer le service proposé aux usagers et de limiter l'attente à l'arrêt de car, **un système de réservation et d'achat de billets en ligne sera mis en place à partir de l'été 2021**. La priorité d'accès à la navette sera alors donnée aux personnes ayant réservé leur billet à l'avance.

Pour en savoir plus, sur le service proposé : www.parcduverdon.fr/fr/navette-blanc-martel

À noter : une offre de randonnée alternative au sentier Blanc-Martel est proposée tout au long de la ligne BV1. La liste des randonnées, les points d'arrêt et les horaires d'aller et de retour sont détaillés sur le site www.cheminsdesparcs.fr

5. Le Grand site de France en projet des Gorges du Verdon



Les Grands Sites de France labellisés ou en projet ont en commun d'être des **sites classés**. Sublime ou pittoresque, grandiose ou intimiste, subjuguant ou apaisant, chaque Grand Site dégage un "esprit" qui lui est propre.

Les responsables des Grands Sites poursuivent une ambition commune : **mettre la préservation de "l'esprit des lieux" au cœur de leur action**. Cette attention s'appuie en priorité sur la prise en compte des habitants, premiers concernés par les opérations d'aménagement, de requalification et de gestion des sites emblématiques qui constituent leur quotidien de vie. Afin que chaque visiteur, aujourd'hui et demain, puisse vivre, à son tour, "l'expérience du lieu".

Les Grands Sites **partagent des valeurs** (la préservation dynamique de ces paysages d'exception, l'accueil, le partage, le développement local durable...) **et des défis** (la préservation et la restauration de paysages fragiles et attractifs, l'organisation intelligente d'une fréquentation intense qu'il faut gérer et maîtriser, la promotion des valeurs du développement durable).

Un Grand Site est donc un territoire remarquable, dont la dimension nationale est reconnue par un classement, qui accueille un large public et est engagé dans une démarche partenariale de gestion durable et concertée pour en conserver la valeur, l'attrait et la cohérence paysagère.

Ce n'est pas une réglementation supplémentaire mais une démarche de gestion d'un site emblématique préalablement classé.

À l'échelle nationale, une cinquantaine de sites prestigieux tels que la Dune du Pilat, la Montagne Sainte-Victoire, le Marais Poitevin ou la Pointe du Raz, œuvrent dans cet objectif.

Le **Réseau des Grands Sites de France** rassemble des Grands Sites qui ont déjà obtenu le label et d'autres qui œuvrent pour l'obtenir un jour.

Il accompagne ses membres dans leurs démarches tout au long de la procédure.



Chaque territoire de grand site porte un projet de requalification, de préservation, d'accueil... validé par l'État et l'ensemble des partenaires locaux concernés. La mise en œuvre de ce projet conditionne l'obtention, à terme, du label Grand Site de France.

<https://www.grandsitedefrance.com/>

L'opération Grand site des Gorges du Verdon, 20 ans de démarche...

Les Gorges du Verdon ont été classées en 1990. Leur renommée internationale est responsable d'une attractivité spontanée qui génère une forte fréquentation annuelle.

Elles représentent **un espace étendu et disséminé** : composé de très nombreux sites fréquentés et liés entre eux et « découpé ». À cela s'ajoute une **complexité administrative** qui implique dans le périmètre du site, d'une rive à l'autre, plusieurs niveaux de collectivités locales (2 Départements, 4 Établissements publics de coopération intercommunale, 7 communes...).

Face aux problèmes de gestion engendrés par cette fréquentation, les partenaires publics ont souhaité mettre en place une **démarche d'Opération Grand Site, animée par le Parc naturel régional du Verdon depuis 2002.**

Le projet Grand Site se décline aujourd'hui en quatre axes principaux :

1/ Accès – mobilité : organisation de services de transports, mise en place de solutions de mobilités douces, développement de l'itinérance...

2/ Accueil sur sites : amélioration de l'accueil sur les belvédères et sur les sites de pratique sportive ou points de départ d'activité (randonnée, activités eau-vive...)

3/ Découverte et participation des visiteurs : dispositifs de découverte des patrimoines, événements favorisant la découverte et la rencontre entre visiteurs et habitants...

4/ Préservation : opérations de préservation de l'environnement, du patrimoine bâti, sensibilisation des visiteurs...

6. Les partenaires de l'opération

Europe, État et 15 collectivités locales

Le Grand Site de France en projet des Gorges du Verdon est coordonné par le Parc naturel régional du Verdon et implique 4 communes des Alpes-de-Haute-Provence (Castellane, Rougon, la Palud-sur-Verdon, Moustiers-Sainte-Marie) et 3 communes de la rive varoise des Gorges (Comps-sur-Artuby, Trigance et Aiguines).

Il associe étroitement la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, les Départements des Alpes-de-Haute-Provence et du Var ainsi que les intercommunalités concernées.

Plus d'une trentaine de réunions depuis 2 ans

Cette opération s'anime autour d'instances de partage et de décisions (comité de pilotage, conseil d'exploitation...) où sont conviées toutes les parties prenantes du projet (communes, intercommunalités, départements, Région, État...) qui valident chaque étape des projets. Sans parler des réunions publiques, des réunions spécifiques pour les acteurs socio-professionnels...

Le Parc du Verdon met au service du projet son équipe pluridisciplinaire qui prend en compte l'ensemble des enjeux liés à la préservation des écosystèmes, aux usages socio-économiques et plus généralement au respect des cadres de vie, garantissant ainsi une vision globale et équilibrée.

7. Foire aux questions

Vous allez encore bétonner un site magnifique !?

L'objectif du projet est de mieux accueillir les visiteurs mais aussi de préserver le site. Ainsi, il est prévu de **réduire l'impact de la voiture dans le paysage, d'améliorer l'insertion des équipements, de proposer une découverte qualitative** aux visiteurs en respectant l'esprit des lieux...

Les aménagements proposés sont donc **sobres et modestes** et utilisent des **matériaux existants sur le site ou à proximité**.

Certes un peu de béton et d'enrobé seront mis en œuvre là où il est difficile de faire autrement pour des questions techniques ou de durée dans le temps (voie de circulation notamment) mais la très grande majorité des aménagements seront réalisés en pierre pour les murs, en sable stabilisé pour la majorité des sols, en acier rouillé pour les garde-corps et la signalétique (exemple du sentier Blanc-Martel) et en bois pour l'intérieur de la maison de site.



Ça va faire venir encore plus de monde !

Les aménagements et la gestion du site **n'ont pas vocation à faire venir plus de monde ni à en faire venir moins mais à améliorer l'accueil** des visiteurs actuels en apportant notamment des services adaptés (toilettes, signalétique...) et à préserver le site en limitant l'impact sur le milieu de cette fréquentation.

Ainsi, le projet propose le nombre identique de places de stationnement disponibles actuellement.

Pourquoi c'est le Parc qui porte le projet ?

Les Gorges du Verdon représentent le cœur du territoire du Parc. La fréquentation sur ce site naturel fragile nécessite d'être organisée et gérée pour le préserver et le transmettre aux générations futures.

Face à cette situation, **les communes concernées ont des moyens humains et financiers très limités**. Ainsi, le Parc du Verdon a créé une organisation (la Régie d'aménagement et de gestion des sites) pour mettre en œuvre des aménagements de ce type et les gérer en accord avec les communes concernées.

Dans le cas du Point Sublime / Couloir Samson, le projet est porté et mis en place par la Régie du Parc en partenariat avec la commune de Rougon.

Alors oui **le Parc porte mais il le fait pour le compte des communes et intercommunalités** concernées par le Grand Site.

Qui a conçu le projet et qui a été associé à la décision ?

La maîtrise d'ouvrage du projet est portée par le Parc naturel régional du Verdon à travers sa Régie d'aménagement et de gestion des sites naturels fréquentés. Il a été défini par un **groupement de bureaux d'études spécialisés** (ALEP paysage, JM Fradkin architecte et ECO bureau d'étude technique).

La conception du projet a démarré depuis plusieurs années (première étude menée en 2010-2011) et a été relancée en 2016/2017 grâce aux financements obtenus dans le cadre du programme européen *Espace Valléen*.

L'ensemble des partenaires publics (État, Région, Département, Communauté de communes, commune...) **a été associé**. La commune et le Département (porteur du projet routier) se sont notamment fortement impliqués.

La définition du projet a aussi **impliqué les acteurs privés concernés** à travers plusieurs groupes de travail spécifiques : les associations patrimoniales et environnementales, les professionnels des activités de pleine nature qui travaillent sur le site.

L'ensemble des remarques et propositions a été pris en compte et a fait l'objet de débats. Les décisions finales ont été prises par les élus du Parc et de la commune de Rougon.

Pourquoi les habitants ne sont pas informés ?

Compte-tenu de l'ampleur du projet et des multiples enjeux à prendre en compte, la définition des aménagements a été réalisée avec les partenaires techniques et politiques, en y associant les acteurs privés (cf. plus haut).

Le projet une fois défini a fait l'objet de **plusieurs présentations à la population** pour être discuté et amendé, notamment les 13 (présentation sur site) et 20 (pendant la fête du village de Rougon) juillet 2019 et le 23 octobre 2019 (à La Palud-sur-Verdon dans le cadre de la manifestation *Les Automnales*).

Une dernière présentation a été faite sur la place du village de Rougon le 4 septembre 2020 afin de présenter le déroulement des travaux.

De plus, une page spécifique présentant le projet avec les principaux plans a été mise en place sur le site internet du Parc : <https://parcduverdon.fr/fr/amenagement-et-paysages/operation-grand-site-des-gorges-du-verdon>.

Pourquoi ne pas avoir choisi une architecture plus traditionnelle ?

Le bâtiment proposé pour accueillir la maison de site est un équipement public qui se détache du vocabulaire classique de l'habitat et propose un **compromis entre tradition et modernité**. Ainsi, les murs de la maison sont en pierres maçonnées et la toiture est en zinc à la couleur patinée se rapprochant de la roche calcaire grise. Ce type de toiture permet aussi de très faible pente et un impact visuel limité.

De même, le parcours proposé entre le parking et le belvédère vient s'appuyer sur des murs en pierre à la façon des chemins muletiers et des restanques anciennes. À cette minéralité des espaces extérieurs se confrontera la chaleur du bois entourant le préau. Le bâtiment sera de plus construit avec un isolant en paille, une ossature et un bardage en bois choisis pour leur qualité écologique et la préfabrication en atelier.

8. Les contacts

Offices de touristes rattachés aux communes du Grand Site :

Office intercommunal Verdon Tourisme
contact@verdontourisme.com

Bureau d'information de la Palud-sur-Verdon et Rougon 04 92 77 32 02
office-tourisme@lapaludsurverdon.com

Bureau d'information de Castellane
04 92 83 61 14
castellane@verdontourisme.com

Office intercommunal Lacs et Gorges du Verdon accueil@cclgv.fr

Bureau d'information d'Aiguines
04 94 70 21 64 | aiguines.tourisme@cclgv.fr

Office de Moustiers-Sainte-Marie
04 92 74 67 84 info@moustiers.

Office intercommunal de la Dracénie
tourisme@dracenie.com

Point d'information de Comps sur Artuby
04 94 50 87 82
compstourisme@dracenie.com

Parc naturel régional du Verdon : 04 92 74 68 00

> Sur les aménagements et la gestion des sites fréquentés du Verdon :
Jean CARMILLE chargé de gestion des sites naturels fréquentés :
jcarmille@parcduverdon.fr

> Sur l'offre de découverte et la randonnée
Stefano BLANC - Technicien randonnée :
sblanc@parcduverdon.fr
Gwénaél SABY - Chargé de mission écotourisme :
gsaby@parcduverdon.fr

> Sur la prise en compte des enjeux naturalistes et milieux naturels
Anne FERMENT - Chargée de mission NATURA 2000 :
aferment@parcduverdon.fr
Odile GUILLARD - Chargée de projet sports nature :
oguillard@parcduverdon.fr

> Sur la communication et les contacts presse
Marlène ECONOMIDES - Chargée de communication
meconomides@parcduverdon.fr

